

# GUIDE DES PAIEMENTS

RESTAURATION SCOLAIRE

2017-2018



## COMMENT CA FONCTIONNE ?

1. Je choisis les jours de cantine de mes enfants
2. Je reçois la facture correspondante
3. Je paie ma facture



## GESTION DE VOTRE ABONNEMENT

### 2 types d'abonnements :

- Abonnement régulier : Vous choisissez en début d'année les jours de cantine et votre facture est établie par défaut sur ce modèle.
- Abonnement ponctuel : Vous pouvez inscrire ponctuellement votre enfant à la cantine, vous ne payez que les jours pris.

### Modification de votre abonnement :

- Vous pouvez annuler des jours au minimum 2 semaines à l'avance
- Vous pouvez modifier des jours (ex.: passer du lundi au vendredi) en prévenant 2 semaines à l'avance
- Vous pouvez annuler votre abonnement (changement de commune), diminuer ou augmenter le nombre de jour avec justificatif

Vous pouvez modifier ou annuler votre abonnement en prévenant le service cantine par mail, téléphone ou en venant au bureau, le changement sera pris en compte à partir de la date demandée dans la mesure du possible





## VOTRE FACTURE

Une facture unique pour tous les enfants de la famille, sera établie en fin de mois pour le mois précédent.

Vous recevez votre facture directement par mail le 1<sup>er</sup> du mois.

Vous avez le choix de la payer soit en cliquant sur le lien dans le mail, soit en venant au bureau entre le 1<sup>er</sup> et le 17 du mois.

En cas de non paiement une relance sera faite par mail le 18, si la facture reste impayée au 30 du mois, celle-ci sera directement mise en recouvrement à la Direction des Finances Publiques.

## TARIF

Les tarifs sont fixés par délibération lors d'un conseil municipal, ils sont fixés pour une durée d'un an.

Cette année le tarif élève reste inchangé, 2,50€ par enfant par repas.



## REMBOURSEMENTS

Nous vous remboursons directement sur votre compte bancaire, d'où l'importance de nous fournir votre relevé d'identité bancaire chaque début d'année scolaire.

Les 3 motifs de remboursement sont uniquement les suivants:

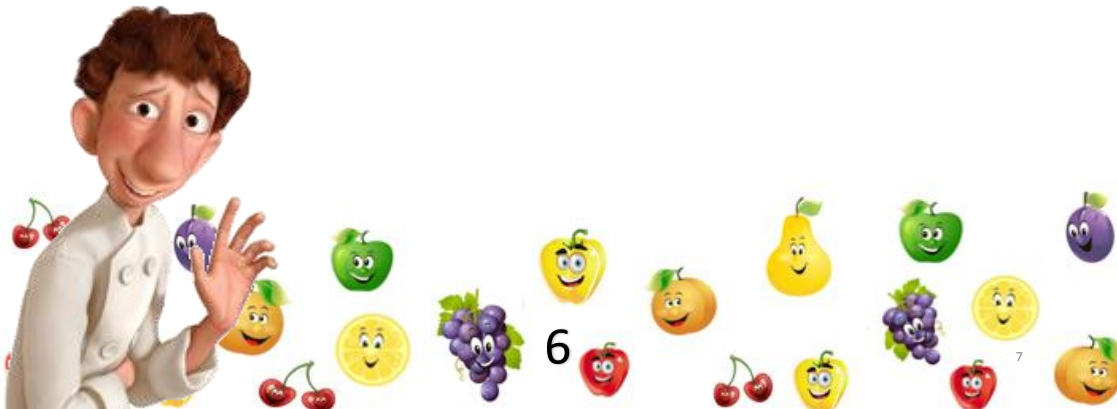
- Absence de l'enfant **avec** certificat médical
- Absence de l'instituteur (maladie ou grève)
- Radiation de l'enfant



## LE PAIEMENT PAR INTERNET C'EST SIMPLE!

Pour se connecter à son espace personnel, 2 possibilités:

1. Le site de la mairie de Lorgues <http://www.mairiedelorgues.fr/>
2. Le site billetterie en ligne:  
<http://services-en-ligne.mairiedelorgues.fr/identification.php>



## MODE D'EMPLOI

Rubrique à venir

